

Portrait social

Caf de Meurthe-et-Moselle
Septembre 2024



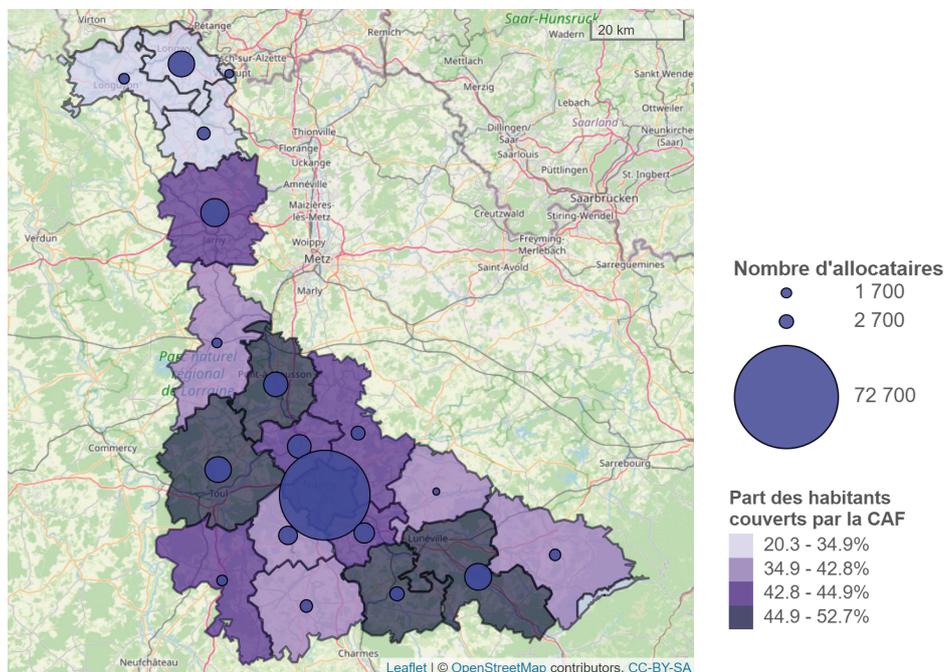
En Meurthe-et-Moselle, au 31 décembre 2023, 150 600 ménages représentant 330 200 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 45 % de la population totale. Ce taux varie de 27 % à 49 % selon les communautés de communes. Il est plus faible dans le Nord du département car les travailleurs frontaliers qui bénéficient de prestations familiales luxembourgeoises ne sont pas nécessairement allocataires en France.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (52 % contre 46 % au niveau national) notamment en raison de la forte présence d'étudiants, dont 15 100 bénéficient d'une aide, soit 10 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 15 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (proportion identique au niveau national).

41 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 167 €. Dans ces foyers précaires vivent 38 600 enfants de moins de 20 ans.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN © GeoFla 2.0.2021

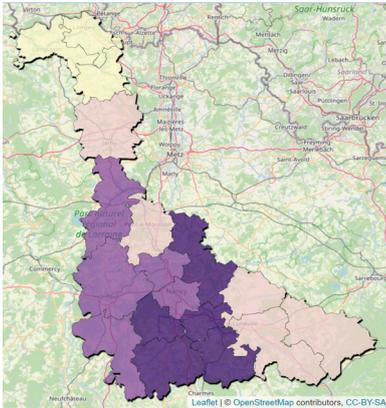
POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021

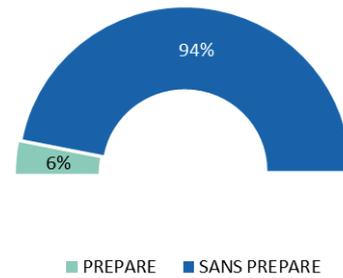


Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2021 © IGN © Geofla 2.0.2021

La Caf de Meurthe-et-Moselle soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **11 800 places sont disponibles pour les familles.** 58 % de ces places sont proposées par des assistant(e)s maternel(le)s.

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 20 300 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. Avec **58 places offertes pour 100 enfants**, la Meurthe-et-

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Moselle a une capacité d'accueil légèrement inférieure à la moyenne nationale (59 %).

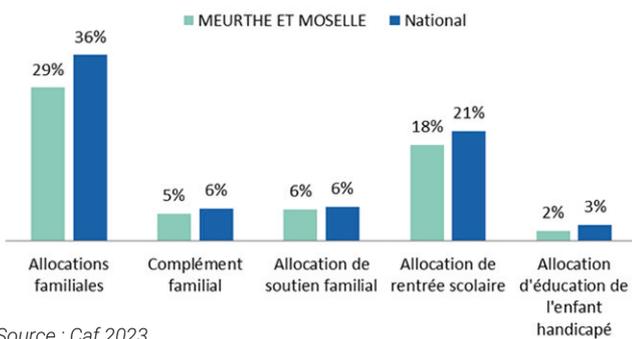
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE): Elle est perçue pour **1 080 enfants**, soit 6 % des enfants de moins de 3 ans du département.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **29 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,
- > **18 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants**,
- > **6 % perçoivent l'allocation de soutien familial destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents**,
- > **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

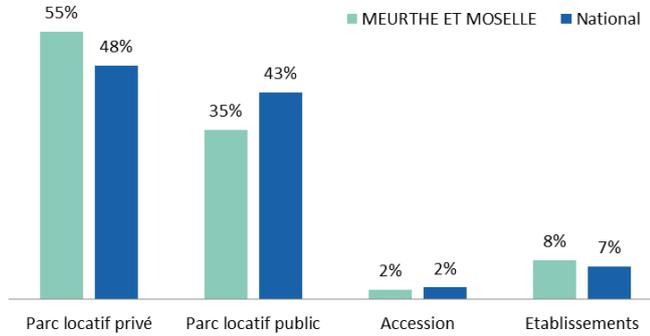
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee



Logement et cadre de vie

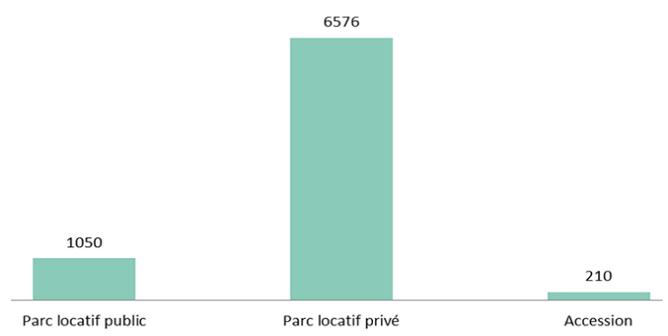
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **70 900 foyers meurthe-et-mosellans** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **124 400 personnes, soit 17 % de la population** totale du département. Le département se caractérise par une plus forte proportion d'aide au logement dans le parc privé (55 % contre 48 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, plus de **7 800 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature de logement se révèle être un facteur essentiel : plus de 4 foyers sur 5 qui sont dans cette situation sont locataires dans le parc privé.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **20 600 foyers sur le département**.

> **51 400 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 4300 foyers en juin 2023.

> **12 100 personnes** ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 58 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein.

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

20 600
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

19 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

57 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

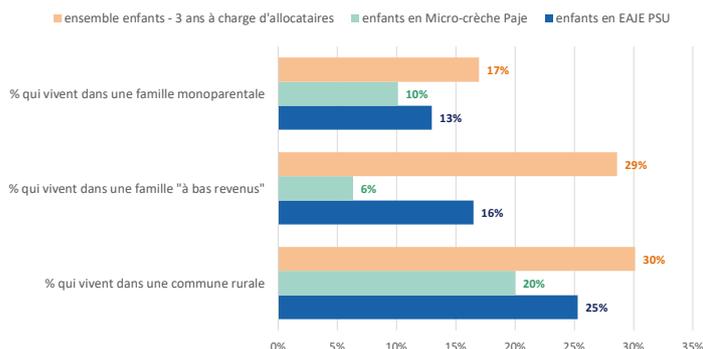
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/



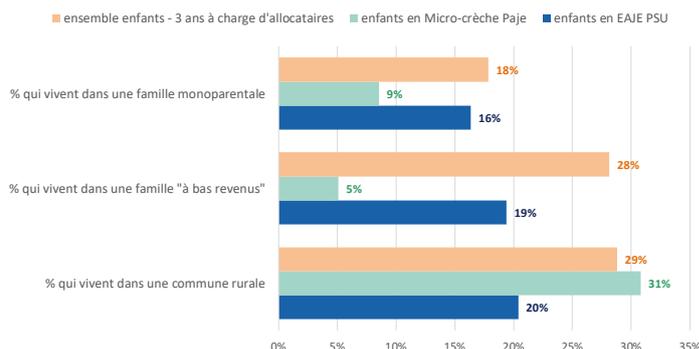


Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

MEURTHE ET MOSELLE : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



National : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département de la Meurthe-et-Moselle, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (16 684 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (1 153 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (1 750 enfants).

Que ce soit en Meurthe-et-Moselle ou à l'échelle nationale, les enfants vivant en famille monoparentale ou à bas revenus fréquentent moins souvent les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Et dans une moindre mesure, c'est également vrai pour les enfants résidant dans une commune rurale.

Alors que 29 % des enfants de moins de 3 ans de Meurthe-et-Moselle vivent dans une famille à bas revenus, seuls 16 % des enfants accueillis en EAJE sont issus de ces familles, et même seulement 6 % dans les micro-crèches PAJE. Cela vient conforter l'idée que l'accès à un mode de garde reste difficile pour les familles les plus précaires, et que les micro-crèches s'adressent à un public plus aisé.

Même constat pour les enfants issus de famille monoparentale, qui sont respectivement 13 % et 10 % à être accueilli en EAJE et en micro-crèche PAJE, alors qu'ils représentent 17 % de la population.

Enfin le fait de vivre en milieu rural rend l'accès à un mode d'accueil collectif plus difficile, car les EAJE et micro-crèches sont plutôt implantées en zone urbaine ou péri-urbaine. Pourtant, 86 % des communes du département sont rurales, et regroupent 30 % des enfants de moins de 3 ans. L'offre d'accueil des zones rurales est moins collective, et plus tournée vers des assistantes maternelles qui y sont mieux implantées.

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **En Meurthe-et-Moselle, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 72 % des places. Les 17 480 enfants identifiés par Filoué et sur lesquels portent les analyses ne représentent donc qu'une partie des enfants en EAJE PSU.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>